

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3417

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Coeur Presqu'île - Réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan - Approbation du programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3417**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2<sup>o</sup>

objet : **Coeur Presqu'île - Réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan - Approbation du programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Cœur Presqu'île fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La Presqu'île de Lyon, cœur de la Métropole de Lyon, est un site à la valeur universelle exceptionnelle, fortement fréquenté en raison de sa situation géographique, de son patrimoine historique et culturel et de sa structuration commerciale exceptionnelle. La Presqu'île présente également un très fort attrait touristique et attire plus de 11 millions de piétons par an.

Ses espaces publics, pour la plupart emblématiques et structurants, contribuent fortement à l'attractivité de la Métropole. Cependant, ceux-ci sont vieillissants et devenus peu conformes à la pluralité et à la densité des usages actuels et les coûts de gestion cumulés ne garantissent plus une qualité de service et une image cohérentes avec le rayonnement de ce site. Ces espaces nécessitent, de fait, d'être remis en état de manière adaptée et cohérente, en cohérence avec leur appartenance au périmètre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le programme Cœur Presqu'île à Lyon 1<sup>er</sup> et Lyon 2<sup>o</sup> consiste en la remise à niveau des espaces publics des places Chardonnnet, Louis Pradel, Tolozan, Comédie, Terreaux, République, Ampère et des rues de la République, Joseph Serlin et Victor Hugo. Le niveau d'intervention sur chaque espace a été précisé, en fonction de ses usages propres et de son état actuel, tout en conservant une cohérence de traitement sur le périmètre global.

**II - Concours pour le réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan****1° - Enjeux du concours et éléments de programme**

La place Louis Pradel, encadrée par l'Opéra au sud, le Rhône à l'est et les pentes de la Croix-Rousse au nord, est composée de 2 espaces distincts, séparés par une fontaine-canal et une pelouse centrale. La partie nord et ouest, marquée par une grande courbe partant de l'axe du pont Morand et allant jusqu'à la place de la Comédie constitue un axe piéton qui se dédouble pour relier la rue Désirée et la rue du Griffon, en formant une rupture de niveau importante où s'installe un grand emmarchement en pierre. La partie sud est constituée par une grande esplanade surélevée et un emmarchement vers la place de la Comédie et l'Opéra.

La place Tolozan se caractérise par une esplanade piétonne le long des bâtiments et un espace vert en pente vers les quais, aménagés sur la dalle du parking Opéra.

Ces places sont traversées par d'importants flux piétons et cyclistes et accueillent de nombreux usages (lieu de détente, pause méridienne, skate, etc). Leur emplacement dans un écrin patrimonial au cœur de la Presqu'île en fait des lieux à haut potentiel d'attractivité. Cependant, ces espaces présentent actuellement d'importants dysfonctionnements fonctionnels et certains revêtements dégradés nuisent à la sécurité des usagers ainsi qu'à l'image des places.

Deux phases de travaux de réparation ont d'ores et déjà été lancées. La 1<sup>ère</sup> phase, réalisée en novembre 2017, visait à effectuer des remplacements de revêtements abîmés le long du cheminement principal de la place Louis Pradel, sur un axe nord/ouest. La 2<sup>ème</sup> phase, dont la fin des travaux est prévue pour novembre 2019, consiste en des réparations et rénovations sur les espaces non traités lors de la 1<sup>ère</sup> phase.

Au-delà des travaux de réparation prévus, certains dysfonctionnements persistent sur les places Pradel et Tolozan. En effet, la trémie d'accès au parking LPA crée une chicane le long de l'axe majeur de circulation et engendre d'importantes problématiques de gestion des flux. Par ailleurs, l'accessibilité et la lisibilité de l'entrée du métro sont peu évidentes du fait de sa localisation enclavée dans l'annexe de l'Hôtel de Ville. Enfin, les RDC actifs sont peu développés et l'opacité de l'annexe de l'Hôtel de Ville ne contribue pas à l'attractivité du site.

Le principe d'un concours de maîtrise d'œuvre a donc été acté dès 2017 afin de réaménager complètement les places Louis Pradel et Tolozan.

Le périmètre d'étude portera sur les places Louis Pradel, Tolozan, les rues Désirée et Puits Gaillot ainsi que les quais, jusqu'au parapet.

Le projet devra contribuer à améliorer la gestion des flux sur ces places mais également à mettre en valeur les perspectives historiques, conforter les usages actuels (flux, repos, loisirs, etc.) et développer le volet paysager et le rapport à l'eau.

Le déplacement de la trémie du parking LPA Hôtel de Ville est envisagé afin d'améliorer la gestion des flux depuis le pont Morand jusqu'à la place de la Comédie. L'intégration des quais dans le périmètre d'étude devra permettre de créer une continuité de cheminement pour les modes actifs et de nouvelles modalités de franchissement de ce qui reste aujourd'hui un obstacle pour les modes actifs pourront ainsi être créées pour la traversée Est/Ouest. Cette gestion des flux devra être compatible avec le caractère multi-usages du site, y compris la pratique du skate.

L'amélioration de l'attractivité de ces places est envisagée également par le développement de l'offre commerciale. Enfin, l'aménagement d'espaces végétalisés qualitatifs pourra renforcer la singularité de ces espaces, et créer des îlots de fraîcheur permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Ces derniers offriront de multiples usages gratuits et ouverts à tous (repos, loisirs, pause déjeuner, etc...).

Le RDC de l'annexe de l'Hôtel de Ville est inclus dans le périmètre de l'opération afin de pouvoir améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'entrée du métro et de la Mairie annexe. Ceci permettra également d'envisager une plus grande ouverture au public, notamment par le déploiement de l'offre commerciale.

## **2° - Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

Le projet de réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 3641-1 et L 3642-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 2121-29 et suivants du CGCT.

Il apparaît que les travaux et ouvrages identifiés, relevant de la compétence de la Métropole et de la Ville de Lyon, comportent des liens et des imbrications techniques évidents.

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possibles des interventions, il est pertinent que cette opération soit menée par un seul maître d'ouvrage, agissant ainsi en qualité de maître d'ouvrage unique. Cette possibilité est offerte par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée.

Le montant total de l'opération, ainsi que la répartition financière entre la Métropole et la Ville de Lyon, seront précisés au regard du résultat du concours de maîtrise d'œuvre. La prise en charge financière de la Ville de Lyon portera sur les prestations relevant de la compétence de la Ville.

À cette fin, une CMOU est à adopter entre la Métropole et la Ville de Lyon. Elle stipule que la maîtrise d'ouvrage unique temporaire de l'opération est confiée à la Métropole.

### **3° - Enveloppe financière prévisionnelle**

Une 1<sup>ère</sup> autorisation de programme partielle pour financer les études de maîtrise d'ouvrage a été délibérée pour un montant de 700 000 € TTC au Conseil du 11 septembre 2017. Une 2<sup>ème</sup> autorisation de programme d'un montant de 150 000 € TTC supplémentaires a été délibérée au Conseil du 27 avril 2018, portant l'estimation financière prévisionnelle de la phase conception à 850 000 € TTC.

Au regard des enjeux constatés, il importe de prendre en compte un périmètre d'intervention élargi par rapport au périmètre initialement envisagé. Les études préalables réalisées font apparaître également une grande complexité technique liée, en particulier, aux interfaces avec les infrastructures existantes (parkings souterrains, jonction avec le quai, etc.). Au regard de ces éléments, il apparaît nécessaire d'augmenter l'enveloppe nécessaire aux études de conception d'un montant de 2 340 000 € TTC réparti comme suit :

- 1 140 000 € TTC pour les études, frais de maîtrise d'ouvrage et indemnités à verser aux candidats qui seront amenés à concourir,
- 1 200 000 € TTC pour les honoraires du maître d'œuvre.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) correspondant à ce programme est de 14 166 667 € HT, soit 17 000 000 € TTC.

### **III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour financer, en tenant compte des coûts actualisés, les études, les frais de maîtrise d'ouvrage, les indemnités des candidats du concours et les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la requalification des places Louis Pradel et Tolozan ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

- a) - la poursuite des études de l'opération du projet de réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan,
- b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) du projet de réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan, pour un montant total de 17 000 000 € TTC,
- c) - la CMOU cadre à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon pour le projet de réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - aménagements urbains, pour un montant de 2 340 000 € TTC, en dépense, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2019,
- 726 000 € en 2020,
- 800 000 € en 2021,
- 714 000 € en 2022,

sur l'opération n° 0P06O5060.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**